



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Desserte maritime en matière d'approvisionnement alimentaire

Question écrite n° 8347

Texte de la question

M. Frantz Gumbs appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur les difficultés croissantes liées à la desserte maritime de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, particulièrement en matière d'approvisionnement alimentaire. Si ces territoires bénéficient d'un statut particulier au sein de la République, les contraintes de ravitaillement actuelles remettent en question la continuité territoriale, dont elles aussi doivent bénéficier. Ces tensions sont accrues par les objectifs de décarbonation du transport maritime, qui bien qu'indispensables, entraînent des effets collatéraux préoccupants pour les îles ultramarines. L'exemple récent du déploiement de la flotte CMA CGM vers des navires plus respectueux de l'environnement, fonctionnant au GNL ou au biométhane et disposant d'une capacité de 26 % supplémentaires par rapport aux bâtiments actuellement en service vers Sint-Maarten, témoigne de cette évolution. Ces navires ne desserviront plus directement le port de Phillipsburg, se recentrant sur le *Hub* Antilles de la Guadeloupe. Ce redéploiement allonge de deux à trois jours les délais d'approvisionnement vers Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Cela entraîne des conséquences telles que des rayons vides dans certains supermarchés de Saint-Martin, une hausse des prix pour les consommateurs et la destruction de marchandises périmées, notamment en 2024 avec 26 tonnes de produits détruits. Un rapport récent du Conseil économique, social, culturel et environnemental (CESCE) de Saint-Barthélemy tire la sonnette d'alarme avec une chaîne logistique locale soumise à de nombreux aléas, grèves, retards, escales annulées, pannes, congestion portuaire ou déroutement vers d'autres îles. L'approvisionnement en produits frais est particulièrement affecté. Dans ce contexte, il lui demande donc quelles garanties M. le ministre peut apporter aux populations de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin pour sécuriser la desserte maritime des produits alimentaires. Il lui demande également quelles sont les mesures envisagées pour compenser les effets du recentrage des opérations logistiques sur le nouveau hub en Guadeloupe, qui allonge les délais de deux à trois jours et raccourcit d'autant le nombre de jours ouverts à la vente.

Données clés

Auteur : [M. Frantz Gumbs](#)

Circonscription : Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8347

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2025